



AGENCE PANAFRICAINE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

**TROISIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES**
Nouakchott (Mauritanie) le 19 août 2014

RAPPORT

Août, 2014



Handwritten signature in blue ink.

1. Le mardi 19 août 2014, s'est tenue à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie, la 3ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) sous la présidence de S.E.M. Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du Conseil des Ministres.

2. **Etats membres ayant pris part à cette session :**

- Pour le BURKINA FASO, **Mr. Salifou OUEDRAOGO**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable;
- Pour la République Fédérale et Démocratique d'ETHIOPIE, **Mr. Belete TAFERE DESSA**, Ministre de l'Environnement et des Forêts;
- Pour la République Islamique de MAURITANIE, **Mr. Amedi CAMARA**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable;
- Pour la République du NIGER, **Mr. Adamou CHAÏFOU**, Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- Pour la République du SOUDAN, **Mr. Hassan ABDELGADIR HILAL**, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Développement Rural;
- Pour la République de DJIBOUTI, **Mr. Houssein RIRACHE ROBLEH**, Représentant le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement;
- Pour la République du MALI, **Mr Allassane BONKANA Maiga**, Représentant le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement;
- Pour la République du SENEGAL, **Mr. Matar CISSE**, Représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la République du TCHAD, **Mr. Zougoulou ABAKAR MAHAMAT**, Représentant Mme la Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement.

3. **Pays membres qui n'ont pas pris part :**

- Erythrée (excusée) ;
- République Fédérale du Nigeria (absente).

4. **Pays invités en qualité d'observateurs:** la République Algérienne Démocratique et Populaire, la République du Bénin, la République de Gambie, La République de Centrafrique, la Libye, la République togolaise. Ils n'ont pas pu prendre part à la session.

5. **Institutions membres du Comité Technique des Experts de la GMV invitées**

ont pris part :

- Pour la Commission de l'Union Africaine, **Mr. Elvis PAUL TANGEM**, Représentant la Commissaire chargée de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de l'Union Africaine;
- Pour le CILSS, **Mr. Ibrahim Lumumba IDI-ISSA**, représentant le Secrétaire Exécutif du CILSS,

n'ont pas pris part :

- le Secrétaire Général de la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CEN-SAD),
- le Secrétaire Général de L'Autorité Intergouvernementale de Développement de l'Afrique de l'Est (IGAD),
- le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Planification et de Coordination et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (ANPC),
- le Président Directeur Général de L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD),
- le Secrétaire Exécutif de L'Observatoire du Sahel et de Sahara (OSS),
- le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC).



6. Organisations invitées:

- Pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), **Mr. Samba HAROUNA THIAM**, Chef du Bureau de Liaison auprès de la Commission de l'Union Africaine, de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et de l'Ethiopie, représentant le Directeur Exécutif du PNUE;
- Pour l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture (OADA), **Mr. Ahmed Salem Ould Ahmed**, Expert au Cabinet du Directeur Général de l'OADA, Représentant le Directeur Général de l'OADA ;

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

7. La cérémonie d'ouverture de la 3^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a eu lieu au Palais des Congrès sous la présidence de **Monsieur Sidi OULD TAH**, Ministre des Affaires Economiques, Représentant **Dr Moulaye OULD MOHAMED LAGHDAF**, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie.
8. Les allocutions suivantes ont été prononcées lors de cette cérémonie:
 - Mot de bienvenue de la Présidente de la Communauté Urbaine de Nouakchott, Mme Mati Mint HAMADI ;
 - Mot du représentant de l'Union Africaine Mr Paul ELVIS TANGEM ;
 - Mot de la représentante Résidente du PNUD à Nouakchott, Dr. Coumba Mar GADIO, Coordinatrice des Organisations du système des Nations Unies en Mauritanie;
 - Mot introductif de Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'APGMV, Prof. Abdoulaye DIA;
 - Discours de circonstance de Mr. Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie, Président du Conseil des Ministres ;
 - Allocution d'ouverture de Mr. Sidi OULD TAR, Ministre des Affaires Economiques, Représentant le Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie, Dr Moulaye OULD MOHAMED LAGHDAF.

Les différentes allocutions citées sont annexées au présent rapport.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

9. Le Président du Conseil des Ministres de l'APGMV, SEM Amédi CAMARA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie a constaté le quorum et proposé un bureau qui a été adopté comme suit:

Présidence : République Islamique de Mauritanie,

Vice Présidence : République du Soudan;

Rapporteur 1 : République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie

Rapporteur 2 : République du Niger

10. Après l'installation du bureau, le Président du Conseil des Ministres a soumis le projet d'ordre du jour qui a été adopté sans amendements (cf. annexe)

2.1. Examen du Rapport du Comité Technique des Experts

11. Le Président du Comité Technique des Experts a présenté ce rapport en mettant l'accent sur les points inscrits à l'ordre du jour et en insistant sur les recommandations des Experts.



12. Après un examen approfondi des différents points de ce rapport, le Conseil des Ministres a apprécié la qualité du rapport et en a pris acte du contenu. Le rapport est joint en annexe.

2.2. Le Rapport d'activités 2013 et le Programme d'activités 2014:

13. Le Secrétaire exécutif a présenté le document élaboré qui est subdivisé en deux parties relatives d'une part au rapport d'activité 2013 et au programme d'activités 2014 d'autre part. Ce document fait le point sur : (i) l'état d'exécution de la feuille de route au plan institutionnel et des actions phares du programme d'activités 2013, (ii) les actions de promotion, de coordination et de suivi menées par l'APGMV, (iii) le suivi des recommandations et résolutions des sessions précédentes, (iv) l'état de mise en œuvre de la GMV dans les Etats membres.

14. Le Secrétaire Exécutif a également fait part de la mise en œuvre de la recommandation relative à la mise en place de la Banque Africaine du Carbone proposée par le Soudan.

15. Le Conseil des Ministres a estimé qu'il n'y a pas de changements notoires du modèle de présentation par rapport aux rapports des Sessions précédentes. Le Conseil prend acte des documents présentés et recommande au Secrétariat Exécutif, de présenter ledit document en deux documents distincts, et de dresser, pour le rapport d'activités 2013, un tableau récapitulatif faisant ressortir les actions prévues, les réalisations, les contraintes et les recommandations.

16. Le Conseil, après avoir entendu et reçu une note conceptuelle sur le projet Banque Africaine du Carbone présenté par le ministre Soudanais, a pris acte et recommande la poursuite de la réflexion.

2.3. Les Questions financières :

17. **a. Rapport financier de 2013 :** Le Conseil des Ministres prend acte dudit rapport et recommande au Secrétariat exécutif d'améliorer la présentation selon les normes comptables et de recruter un Directeur Administratif et Financier, dans les meilleurs délais. Il a par ailleurs autorisé la nomination d'un Commissaire aux comptes conformément aux dispositions des textes réglementaires de l'Agence et a donné mandat au Secrétaire Exécutif et au Président du Conseil des Ministres d'entamer le processus.

18. **b. Grille de rémunérations et avantages du personnel de l'APGMV :** Après discussion, le Conseil des Ministres a mandaté le Président (Mauritanie) et le Vice-Président (Soudan) du Conseil des Ministres pour proposer une grille salariale, dans un délai de deux (2) mois, tenant compte des textes réglementaires de l'Agence, la pratique en vigueur dans les institutions comparables et les capacités de l'Agence et en collaboration avec les autres membres du Conseil qui ont un délai d'une semaine pour réagir à la proposition.

19. **c. Projet de budget 2014 :** Le Conseil des Ministres, après un débat approfondi a pris acte du projet de budget 2014 et recommande au Secrétariat Exécutif d'améliorer la présentation selon les normes comptables en la matière. Il a par ailleurs recommandé un tableau récapitulatif pour faciliter la lecture. Le Conseil a par ailleurs recommandé que seules les dépenses obligatoires soient assurées.

2.4. L'Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte dans les Etats membres

20. Le Conseil des Ministres recommande la consolidation des rapports d'activités des pays membres sur la base d'un canevas faisant ressortir les points suivants:

- Les questions institutionnelles (ratification de la convention, création de l'Agence Nationale, versement de la contribution statutaire, etc.) ;



- Les activités opérationnelles (surfaces reboisées, périmètres restaurés, activités d'agroforesterie et de protection de forêts) ;
- les actions de Développement Communautaire et de Gouvernance locale (génération de revenus, agriculture familiale, éducation, santé, etc.) ;
- les financements obtenus ou en cours, provenant de l'Etat ou du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Le Conseil a invité par ailleurs les Etats membres à transmettre périodiquement au Secrétariat exécutif les rapports pays qui devra élaborer et transmettre des rapports semestriels.

Le Conseil des Ministres encourage par ailleurs l'amplification d'activités transfrontalières.

2.4. Les Questions Diverses

21. Au titre des questions diverses, le Secrétaire Exécutif a présenté au Conseil un modèle de drapeau statutaire pour l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Le Conseil a adopté le modèle de drapeau présenté en recommandant l'augmentation de la surface jaune-or représentant la désertification pour mieux marquer l'intensité des impacts de la désertification du Sahel avant la mise en œuvre de l'Initiative GMV.

2.5. L'Adoption du Rapport et Règlements de la 3^{ème} Session du Conseil des Ministres

22. Le Conseil des Ministres a adopté le Rapport final de la troisième Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 19 août 2014 à Nouakchott et a demandé au Secrétariat Exécutif de préparer les Règlements y afférents qui seront annexés au rapport final.
23. Le Conseil des Ministres a exprimé sa gratitude à l'ensemble des pays membres ayant apporté des contributions statutaires pour accompagner la mise en place et le fonctionnement de l'Agence et exhorte les autres pays à leur emboîter le pas. Il aussi exprimé ses remerciements au Gouvernement et au peuple mauritanien pour tous les efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte et l'implantation de l'APGMV.

2.6. Les Recommandations R

24. Le Conseil des Ministres a formulé par ailleurs les Recommandations (R) suivantes :

R.1: Demander à chaque pays, à travers sa structure nationale, d'envoyer un rapport semestriel au Secrétariat Exécutif de l'APGMV, sous la base d'un canevas harmonisé, afin de lui permettre une meilleure coordination et un meilleur suivi des réalisations opérationnelles sur le terrain ;

R.2 : Demander au Secrétariat Exécutif de l'APGMV de produire un rapport semestriel et annuel à transmettre aux Ministres de tutelle des pays membres et à la Commission de l'Union Africaine pour leur permettre de mieux suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GMV ;

R.3 : Donner un mandat au Président et au Vice Président du Conseil des Ministres de l'APGMV pour assurer le règlement de la question de la grille salariale sur la base des acquis antérieurs obtenus, notamment l'alignement sur l'une des structures similaires au sein de l'Union Africaine ;

R.4 : Mettre en place un mécanisme de financement permanent permettant au Secrétariat Exécutif de l'APGMV d'assurer certaines charges stratégiques, notamment le paiement des contreparties dans des programmes et projets internationaux ;

R.5 : Exploiter l'opportunité actuelle offerte à l'APGMV avec la Présidence en exercice de l'Union Africaine assurée par SEM Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République Islamique de



R.5 : Exploiter l'opportunité actuelle offerte à l'APGMV avec la Présidence en exercice de l'Union Africaine assurée par SEM Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République Islamique de Mauritanie, pour renforcer la mise en œuvre effective de l'ancrage politique de l'APGMV à l'Union Africaine.

R.6 : Demander au Secrétaire d'Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) de se doter d'une expertise pour l'élaboration des documents financiers et comptables.

R.7 : Préparer et lancer un appel à candidatures pour le recrutement d'un Commissaire aux comptes ;

R.8 : Saisir l'opportunité qu'offre la Coopération Chine-Afrique pour la mobilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des conventions sur l'environnement ;

R.9 : Créer une alliance nationale dans les pays membres de la GMV en vue de renforcer la synergie entre les institutions et autres acteurs.

Fait à Nouakchott, le 19 Août 2014

Prof. Abdoulaye DIA
Secrétaire Exécutif de l'APGMV



Pour le Conseil
S.E.M. Amedi CAMARA,
Ministre de l'Environnement et du
Développement Durable de Mauritanie
Président du Conseil des Ministres

